

Thuin, le 15 mai 2020



Association sans but lucratif

Sous le haut patronage de
S.M. le Roi, affiliée à l'ISSF et
au COIB

Fédération Sportive reconnue
par l'Exécutif de la
Communauté Française

Mesdames, Messieurs, Membres et
Tireurs de l'URSTBF

Président

Concerne : Informations dans le cadre de l'épidémie du CORONAVIRUS - Reprise des activités dans les stands de Tir membres de l'URSTBF.

Madame, Messieurs, responsables de club, membres et tireurs de l'URSTBF,

Comme promis, nous revenons vers vous avec des informations plus précises quant à la sortie du confinement pour nos disciplines sportives et de loisirs; nous ne pouvons communiquer vers vous qu'après avoir reçu des consignes officielles venant des autorités fédérales.

Tout d'abord, nous vous prions de prendre connaissance de la recommandation du Groupe de Travail Adeps - Phase II du déconfinement, communiqué que vous trouverez en annexe; je me permets de reproduire un extrait de ce communiqué :

Le Groupe de Travail recommande également d'éviter toute forme de précipitation dans la mise en œuvre des mesures. Les travaux relatifs à l'écriture de l'Arrêté ministériel chargé de concrétiser la décision du CNS n'étant pas finalisés, plusieurs interrogations subsistent. Une infographie reprenant les éléments essentiels sera par ailleurs diffusée dès que l'Arrêté sera finalisé.

L'Administration précise enfin qu'à ce stade, elle n'a pas eu de retour du CNS concernant les plans de déconfinement relatif aux phases ultérieures mais que Madame la 1^{ère} Ministre Sophie Wilmès a annoncé « un plan précis relatif au déconfinement progressif du domaine sportif sera communiqué dès qu'il aura fait l'objet d'un accord avec le GEES ».

Nous sommes toujours dans l'attente de l'arrêté ministériel fixant les décisions du CNS ainsi que le retour de ce dernier sur notre proposition de protocole de reprise, néanmoins, notre Conseil d'Administration a décidé de vous communiquer ce projet, tel qu'il fut transmis au Cabinet de Madame la Ministre Glatigny.

De cette manière, vous saurez prendre les dispositions adéquates et préparer vos infrastructures pour accueillir vos membres dans les meilleures conditions possibles en y intégrant toutes les consignes de prévention liées au Coronavirus.

Mais,

nous nous devons d'insister **IMPÉRATIVEMENT** sur le fait que la réouverture devra se faire **UNIQUEMENT** :

- a) après réception des thermomètres commandés et livrés par l'URSTBF où après vérification de l'absence de température vérifiée par thermomètre électronique.
- b) dans le strict respect des consignes du CNS, du groupe de travail de l'Adeps ainsi que de notre protocole
- c) que les stands exclusivement indoor restent toujours fermés (à air et à feu)
- d) sous l'entière responsabilité des administrateurs du club quant à l'application des différentes consignes édictées ci-avant
- e) que ce sera à chaque club, suivant ses propres infrastructures, de s'adapter pour le meilleur confort et la sécurité sanitaire de ses membres.

Nous restons de cette manière en phase avec nos autorités de tutelle tout en assumant notre responsabilité d'administrateurs de fédération sportive pleinement responsable, et en conservant notre ligne de conduite mise en place depuis le 12 mars dernier.

Nous espérons que vous intégrerez rapidement ces différentes mesures de précautions sanitaires afin que vos membres puissent retrouver dans des conditions optimales la pratique du tir sous toutes ses formes.

Nous vous remercions de votre attention et vous présentons, Madame, Messieurs, responsables de club, membres et tireurs de l'URSTBF, l'expression de nos salutations sportives.

Pour le Conseil d'Administration,
Joël ROBIN Président

